

Atelier A5

ASPECTS JURIDIQUES

Jeudi 15 novembre 13H30-17H30

Animateurs : Jacques Frétey, Chélonée, Claire Saladin, Widecast IUCN ; Alexandra Le Moal, Réseau Tortues Marines Guadeloupe

Présentation générale

Cet atelier va aborder plusieurs sujets évoquant les lacunes concernant la conservation des tortues marines et de leurs habitats littoraux et marins. Il se veut une task force permettant de faire « bouger les lignes », secouer certaines inerties administratives, combler des déficits législatifs existants et résoudre concrètement les problèmes rencontrés par les acteurs locaux. Cet atelier devra aboutir à la rédaction de plusieurs résolutions qui seront adoptées en séance plénière et envoyées aux administrations concernées et au Parlement.

Attendus de l'atelier

- Propositions de résolutions et de recommandations relatives aux problèmes abordés.

Déroulement de l'atelier

Cet atelier abordera 3 sujets :

a) Mayotte : Vide juridique à venir ou futur texte préfectoral inapproprié pour le statut de conservation des tortues marines et massacres continus ;

b) Habitats : Résolution sur les habitats des tortues marines de la Convention de Ramsar et non application générale dans l'Outremer de l'article 3 de l'arrêté de 2005 concernant la non destruction des habitats littoraux et marins.

c) Pollutions marines : Législation existante ou nécessaire qui permettrait de réduire les pollutions marines par les plastiques. Cas d'interdiction de lâchers de ballons à St-Pierre-et-Miquelon et dans les Bouches-du-Rhône.

13H30 : Présentation du contexte mahorais
Jacques Fretey et Martine Bigan (CNP)

15H30 : Présentation de la non application généralisée de l'article 3 de l'arrêté de 2005
Jacques Fretey

16H30 : Pollutions marines **Jacques Fretey**